

# Nouveau !

## Avec le Dossier Médical Partagé facilitez votre suivi médical

### Partagez vos données

Avec votre médecin traitant  
et les professionnels de santé  
qui vous prennent en charge



### Simplifiez

La transmission de vos antécédents  
médicaux lors de vos consultations



Conservez précieusement  
vos données de santé en ligne :

Traitements, résultats d'examen, compte-rendu de consultations ...

## Comment créer votre Dossier Médical Partagé ?



Directement depuis  
le site [mon-dmp.fr](http://mon-dmp.fr)



À l'accueil de votre  
Caisse d'Assurance Maladie



Lors d'une consultation

Pour en savoir plus

**0 810 331 133**

Service 0,06 €/min  
+ prix appel